

La Ministre de l'Agriculture a le devoir faire respecter les décisions de Justice !

Depuis Mars 2023, Pierre-Olivier POYARD, fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture, est la cible d'une véritable cabale fondée sur des dénonciations relevant à la fois de l'homophobie institutionnelle, de la répression syndicale et **d'une hostilité manifeste à son engagement en tant que responsable national du Mouvement de la Paix et écrivain pacifiste.**

Cette campagne, qui a eu pour conséquence de le priver pendant 4 mois de ses enfants de manière injuste, l'a privé également de son emploi et de sa dignité, de manière tout aussi injuste. C'est une véritable persécution qui a été organisée à son encontre et qui constitue une violation flagrante des droits humains les plus fondamentaux.

Or, le Mardi 07 Octobre 2025, Pierre-Olivier POYARD a été relaxé par le Tribunal correctionnel d'Épinal des accusations portées à son encontre.

C'est la fin d'une procédure pénale éprouvante. **Il a été reconnu innocent du « harcèlement moral » dont on l'inculpait mais aussi des calomnies, des délations infâmes sur sa sexualité, qui l'ont conduit à une dépression.** L'administration de l'Enseignement Agricole est entièrement responsable de la diffusion de ces rumeurs infamantes. Justice a été rendue. Il est demandé en conséquence:

- l'arrêt immédiat des persécutions organisées par le Ministère de l'agriculture contre Pierre Olivier POYARD, et la présentation d'excuses publiques;

- sa réintégration en toute sécurité dans ses fonctions d'enseignant au lycée agricole de Mirecourt, face à des élèves, dès la rentrée de Septembre 2026;

- à être reçus au Ministère de l'Agriculture pour discuter des conditions d'indemnisation du préjudice subi par Pierre-Olivier POYARD.

Comme tout citoyen, toute entreprise privée, toute personne morale, un Ministère n'est pas au-dessus des Lois : il a le devoir d'appliquer une décision de Justice pénale. Dans l'immédiat et conformément à l'application des dispositions légales en la matière, **nous demandons l'annulation**

immédiate de toutes les sanctions prises à l'encontre de Pierre-Olivier POYARD.

- l'homophobie est un délit ;
- la discrimination syndicale est un délit ;
- **mais écrire des livres pacifistes n'est pas un délit !**

Les décisions de justice doivent être appliquées !

Les persécutions à l'encontre de Pierre-Olivier POYARD, militant pacifiste, doivent cesser !

Pour le comité de soutien de Pierre-Olivier, face à un pouvoir fascisant :

Il est du devoir de tout progressiste, qu'il soit syndicaliste, militant politique ou militant associatif d'œuvrer à la réhabilitation morale, politique et professionnelle de notre Camarade Pierre-Olivier.

Au regard de l'absence de réponse du Ministère de l'Agriculture, continuons à signer et faire signer la pétition :

« Madame GENNEVARD, cessez de persécuter un enseignant agricole et écrivain pacifiste ».

L'action pour la Paix et la lutte antifasciste doivent être les deux pans majeurs de notre action militante.

« Lorsque les organisations nationalistes et fascistes entrent en scène, c'est la bourgeoisie qui agit, c'est la bourgeoisie qui triomphe » Pierre Semard

***Pascal Lopez, Président du comité de soutien
pour la réhabilitation de Pierre-Olivier POYARD***